

Les LEDOUX - Artois

N° d'Aboville	Personne	Date de naissance	Lieu de naissance	Conjoints	Date de l'union	Lieu de l'union	Date de décès	Lieu de décès
	♂ <u>Thomas LEDOUX</u>			♀ <u>Jehenne MAY</u>				
Génération 1								
1.	♂ <u>Adam LEDOUX</u>			♀ <u>Jehanne LESTRAIGNE</u>				
Génération 2								
1.1.	♂ <u>Guillaume LEDOUX</u>			♀ <u>Madelaine DECRAEN</u>			avant 1588	
Génération 3								
1.1.1.	♀ <u>Jacquemine LEDOUX</u>			♂ <u>Pierre FRAMERY</u>				
1.1.2.	♂ <u>Jacques LEDOUX</u>			♀ <u>Jacqueline LE ROY</u>				
Génération 4								
1.1.1.1.	♀ <u>Jeanne FRAMERY</u>			♂ <u>Jean POSTEL</u>	vers 1645			
1.1.2.1.	♂ <u>Pierre LEDOUX</u>			♀ <u>Noëlle DELOHEN</u>				
Génération 5								
1.1.1.1.1.	♂ <u>Jacques POSTEL</u>			♀ <u>Marie Catherine REANT</u>	1684		05/11/1711	Clarques
1.1.2.1.1.	♂ <u>Nicolas LEDOUX</u>			♀ <u>Marie Jeanne DUCASTEL</u>			avant 1694	Ecques
1.1.2.1.2.	♂ <u>François LEDOUX</u>			♀ <u>Marie DUCASTEL</u>			1710	Ecques
Génération 6								
1.1.1.1.1.1.	♀ <u>Marie Jeanne POSTEL</u>	15/10/1687	Ecques	♂ <u>Nicolas GODART</u>	03/02/1712	Clarques	27/09/1768	Ecques
1.1.2.1.1.1.	♂ <u>Nicolas LEDOUX</u>	13/08/1685	Ecques	♀ <u>Marie Anne DELIGNY</u>	1715		12/03/1768	Ecques
1.1.2.1.2.1.	♀ <u>Marie Catherine LEDOUX</u>	12/12/1680	Ecques	♂ <u>Jean JUDAS</u>	1706		1710	Ecques
Génération 7								
1.1.1.1.1.1.1.	♀ <u>Marie Jeanne Isbergue GODART</u>	10/05/1718	Ecques	♂ <u>Pierre Joseph JUDAS</u>	14/06/1742	Ecques	27/06/1759	Ecques
1.1.2.1.1.1.1.	♀ <u>Marie Barbe LEDOUX</u>	24/02/1720	Ecques	♂ <u>Laurent Joseph MATTON</u>	28/11/1754	Ecques	30/05/1802	Quiestède
1.1.2.1.2.1.1.	♂ <u>Pierre Joseph JUDAS</u>	27/09/1707	Ecques	♀ <u>Marie Jeanne Isbergue GODART</u>	14/06/1742	Ecques	09/12/1769	Ecques

(Tableau issu de ma base Geneanet chvx)

Sur le tableau ci-dessus, les données probables sont en marron.

Variantes du patronyme

LE DOUX, LE DOULX, ...

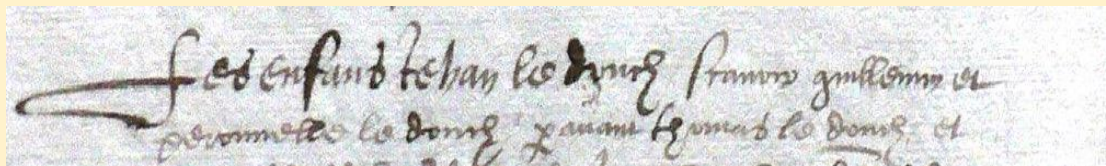
Origine du nom

Sobriquet donné à un homme brutal?

Notes

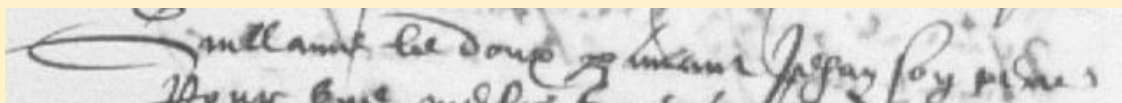
1. Les informations pour les trois premières générations sont issues des registres BMS (Etat-civil pour le décès de Marie Barbe!)
2. Ensuite, il faut chercher dans les actes notariés du Gros de Saint-Omer. J'avais supposé que François et Nicolas, tous deux mariés à une DU CASTEL, étaient frères. Un acte notarié confirme cette hypothèse, la [transaction du 30/04/1703](#), dont j'ai transcrit la plus grande partie, et qui permet de déduire que François et Nicolas sont frères. Cet acte notarié est riche en informations sur les LEDOUX. François, décédé plusieurs années après, en 1710, est désigné comme tuteur de Gaspard STERIN, fils de Pierre et de Jenne LEDOUX
3. Le contrat de mariage n° 72 du 26/05/1676 entre Pierre STERIN et Jenne LEDOUX donne les parents de Jenne : Pierre, "Sieur de Mussen" et Noëlle DELOHEM. Le fils aîné de Pierre LEDOUX et de Noëlle DELOHEN était Jacques, "mayeur" (arrentement n° 6 - 1685).
1. (A noter aussi des LEDOUX à Quiestède, probablement cousins des LEDOUX d'Ecques - Demeure n° 28 du 02/03/1666, Obligation n° 652 du 22/3/1653)
4. Dans le gros, une série d'actes mentionnent Pierre LEDOUX (Baux n° 439 du 21/01/1668 et n° 506 du 27/02/1666) et, auparavant, Jacques LEDOUX (Bail N° 393 le 13/1/1650,...)
5. Jacqueline LEROY est femme de Jacques LEDOUX (Reconnaissance n° 144 du 02/01/1648, Rente n° 114 du 23/02/1639, Cm n° 55 du 16/10/1610, ...)
6. Les archives du Chapitre de St-Omer, conservées à la Bibliothèque de St-Omer, contiennent une série de cueilloirs ou terriers de la seigneurie d'Ecques, possession des chanoines. Un cueilloir de 1600 indique que Jacques et Jacquemine, femme de Pierre FRAMERY, sont enfants de Guillaume. Sur des cueilloirs plus anciens, il est indiué pour des parcelles de terre tenues par Guillaume, "par avant Thomas LE DOUX". Il avait donc été supposé que Thomas était le père de Guillaume.

Mais, dans une autre série du Chapitre, les Comptes d'Anniversaires, j'ai trouvé dans le registre de 1553, plusieurs articles où Thomas apparaît comme le grand-père des enfants de Jehan, ainsi qu'un article commençant par



les enfants Jehan LE DOUCH, sçavoir Guillemine et Pétronelle LE DOUCH, par avant Thomas LE DOUCH.

Dans le registre de 1592, ce dernier article est tenu par Guillaume, fils Jehan.



Guillaume LE DOUX par avant Jehan son père.

Les LEDOUX - Artois

En fait, il y avait deux Guillaume et les parents de Jacques et de Jacqueliné étaient Guillaume, fils d'Adam, qui était un autre fils de Thomas (étude sur les familles d'Ecques à paraître).

7. Dans un registre aux werps (toujours les archives des chanoines!), un acte indique Madelaine DE CRAN comme femme de Guillame.

Centièmes de 1569

Trois LE DOUX sont mentionnés pour l'audomarois : Guillame (Mussent), Jacques (Ecques) et Liévin (Quiestède).

Sources

- Archives Departementales du Pas-de-Calais
- BMS d'Ecques, NMD de Quiestède
- Relevés d'Yves LEMAIRE et de Philippe DERIEUX
- Bibliothèque de Saint-Omer
- Cueilloirs d'Ecques, Comptes des Anniversaires ... (Série 2G)
- Gros de Saint-Omer
- Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569 (Centre d'Etudes Généalogiques du Pays des 7 Vallées)

Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

Les LEDOUX - Artois

Gros de St-Omer

Transaction du 30/04/1703 -Grosse le 12/03/1704

Comparurent en leurs personnes

- François LE DOUX, laboureur, tant en son nom propres et privé nom que comme tutteur de Gaspart STERIN, fils de Pierre et de Jenne LE DOUX,
- Jacques LE DOUX, fils Jacques aussi laboureur tant en son propre et privé nom que comme tutteur de Ferdinand Joseph LE DOUX son frère,
- Jacques CANLERS, fils de Mathieu et Catherine LE DOUX, à marier,
- Bartholomé PERDU marischal, tant en son propre et privé nom que se faisant et portant fort de Marie Anne PERDU demte à St-Hilaire et Jean Baptiste COLPIER, manouvrier, demt à Biencques, paroisse de Pihem et Marie Jenne PERDU, sa femme, les dits du surnom PERDU, enffants Damiens et héritiers de Péronne LE DOUX, tous demeurant au village d'Ecques,

- George DEMOL, laboureur au dit lieu,
- Pierre DEMOL, demt à Marthe,
- Jacques DEMOLLE, maitre boulengier en cette ville,
- Jacques VANDIEZE, aussy laboureur, demt à Racquinghem et Pétronnelle DEMOLLE, sa femme,
 - enfants et héritiers de Jacques et Marie LEDOUX,

- Jacques DROUIN, laboureur, demt à Ecques,et Marie Jenne DU CASTEL, sa femme, veuve en premières nopces de Nicolas LE DOUX, stipulans au nom des enffans de feu du dit Nicolas LE DOUX,
- Bauduin DU CASTELLE, laboureur demt à Rond, paroisse du dit Ecques, tutteur et advoué particulier des enffans de Nicolas LE DOUT

- Antoine RICQUART, laboureur au dit Ecques et Marie TIRANT, sa femme, veuve aussy en premières nopces de Louis LE DOUX, stipulans aussy au nom des enffans qu'elle a retenu d'icelluy,
- Antoine FLECHIN, laboureur, demt à Heuringhem, et Barbe LE DOUT, sa femme,
 - les dites femmes deument autorisées et sans contrainte sy quelles ont déclarés tant en leurs propres et privés noms que comme tutteur des enffans du dit Louis LE DOUX

- Jean BEAUVOIS, sergent de Messrs les Doyen Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédralle du dit St-Omer, tutteur et advoué particulier de François et Antoine DE BEAUVOIS, fils de Pierre et Péronne LE DOUX

d'une part,

- Nicollas PICQUET, archer de la mareschaussée de la Résidence de St-Omer, y demeurant, et Marguerite POTTIER, sa femme, aussy de luy deument autorisée et sans contrainte sy qu'elle at déclaré

d'autre part,

Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

Les LEDOUX - Artois

et recognurent les dites parties que pour mettre fin au procès intenté par les dits seconds comparans à la charge des dits premiers sur mise de fait à reconnaissance de 25 florins Flandres par chacun an de rente héritière au rachapt de 350 florins originellement créée et constituée par François Ferdinand et Maximilien VAN DEM BERGUE à la caution solidaire de Damoiselle Isabelle LE PETIT et Marie Allexandrinne VAN DEM BERGUES s’y avant que le dit procès auroit esté poursuivi qu’il seroit intervenu sentence au bailliage de cette ville de laquelle les dits premiers comparans estoient intentionné d’en appeler au Conseil d’Artois, mais ont, pour vivre en paix, amitié et bonne correspondance, convenu et concordé par terme de transaction absolute et irrévocable que s’ensuit, sçavoir est que par ... et moyenant la somme de mil livres en monnoie courante que les dits premiers comparans ont promis comme ils promettent par cettes, l’un pour l’autre et chacun seul pour le tout, sans division ou discussion, renonçans aux bénéfices d’iceux, de payer et furnir au dit PICQUE et sa femme, leurs hoirs ou ayans cause, sçavoir la moictié portant cincq cent livres en dedans un an datte des présentes et l’autre moictié en dedans un an ensuivant, en considération de laquelle somme, les dits comparans premiers et acceptans en personnes les deniers capitaux ... ratte de temps fraiz de lettres et cours advenir de certaine rente héritière de 25 florins Flandres par an au rachapt de 350 florins annuellement créé et constitué par François Ferdinand et Maximilien VAN DEM BERGUE à la caution solidaire de Damoiselle Isabelle LE PETIT et Marie Allexandrinne VAN DEM BERGUE au prouffit de Gilles LARDEUR, hostelain en cette ville, par lettres faites et passées par notaires de cette résidence le 16/04/1674, de laquelle rente, les dits seconds comparans ont acquis droit par transport de Damoiselle Catherine GILLIOCQ en qualité de procuratrice générale et spéciale du sieur Jacques Phles OGIER et Damoiselle Marie Jenne BEDU, sa femme, cessionnaires de Charles Gilles et Catherine LARDEUR par acte passé par devant notaires de cette résidence le 21/06/1698, à la seureté de laquelle sont jointes les lettres et hypotecques, sçavoir une ramée des mayeur et eschevins de cette ville le 19/04/1675 et l’autre donné des bailly et eschevins de la terre et seigneurie le 02/01/1678,

(...)

fait et passé au dit St-Omer par nous notaires royaux soussignés avec les dites parties comparantes le dernier jour d’avril 1703

Transcription de Bernard CHOVAUX
07/06/2010